

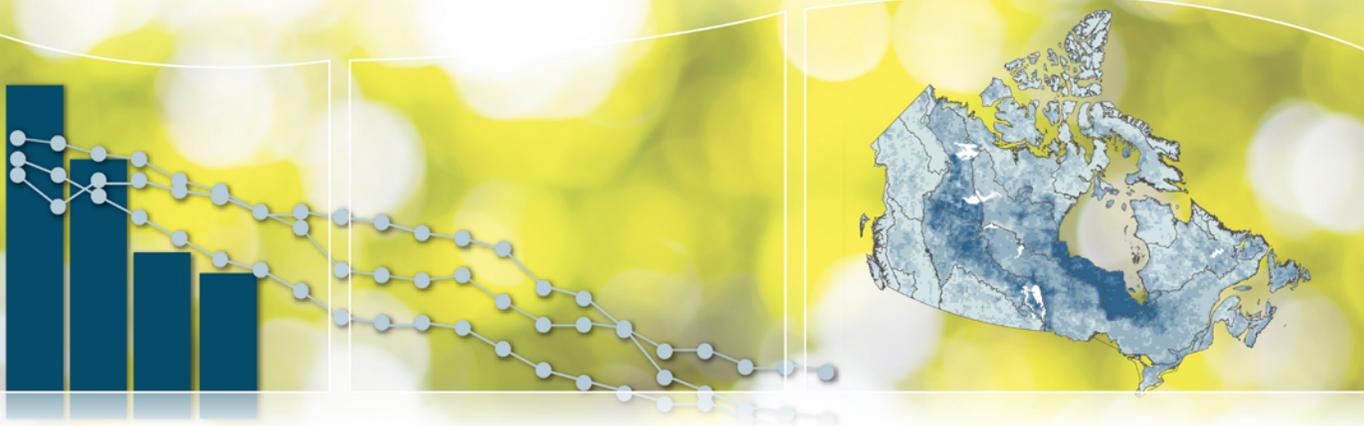


Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

# Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

## Aires protégées au Canada



Canada 

**Référence suggérée pour ce document** : Environnement et Changement climatique Canada (2017)  
Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires protégées au Canada. Consulté le *jour  
mois année*.  
Disponible à : [www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=478A1D3D-1](http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=478A1D3D-1).

N° de cat. : En4-144/11-2017F-PDF  
ISBN : 978-0-660-09095-5

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
7<sup>ième</sup> étage, Édifice Fontaine  
200, boul. Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-938-3860  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Télécopieur : 819-994-1412  
ATS : 819-994-0736  
Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

Photos : © Thinkstockphotos.ca; © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2017

Also available in English

# Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement

## Aires protégées au Canada

Août 2017

### Table des matières

<b>Table des matières .....</b>	<b>3</b>
<b>Indicateurs sur les Aires protégées au Canada .....</b>	<b>5</b>
Aperçu des résultats.....	5
Aires protégées terrestres, par province et territoire .....	7
Aperçu des résultats.....	7
Aires marines protégées, par autorité compétente .....	8
Aperçu des résultats.....	8
Aires protégées, par région écologique.....	10
Aperçu des résultats.....	10
À propos des indicateurs .....	11
Que mesurent les indicateurs.....	11
Pourquoi ces indicateurs sont importants .....	11
Quels sont les indicateurs connexes.....	12
Sources des données et méthodes.....	13
Quelles sont les sources de données .....	13
Comment ces indicateurs sont calculés .....	14
Quels sont les changements récents .....	16
Quelles sont les mises en garde et les limites .....	16
Ressources.....	17

Références .....	17
Renseignements connexes .....	17
<b>Annexes.....</b>	<b>18</b>
Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures.....	18
Annexe B. Tableau de données pour le lien présenté dans ce document.....	23
<b>Liste des figures</b>	
Figure 1. Tendances dans la proportion de superficie protégée, Canada, 1990 à 2016.....	5
Figure 2. Aires protégées, Canada, 2016 .....	6
Figure 3. Pourcentage total de la superficie terrestre protégée par province et territoire, Canada, 2016.....	7
Figure 4. Aires marines protégées par autorité compétente, Canada, 2016 .....	8
Figure 5. Pourcentage des écozones protégées, Canada, 2016.....	10
<b>Liste des tableaux</b>	
Tableau A.1. Données pour la Figure 1.Tendances dans la proportion de superficie protégée, Canada, 1990 à 2016 .....	18
Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Pourcentage total de la superficie terrestre protégée par province et territoire, Canada, 2016 .....	19
Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Aires marines protégées par autorité compétente, Canada, 2016.....	20
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Pourcentage des écozones protégées, Canada, 2016...20	

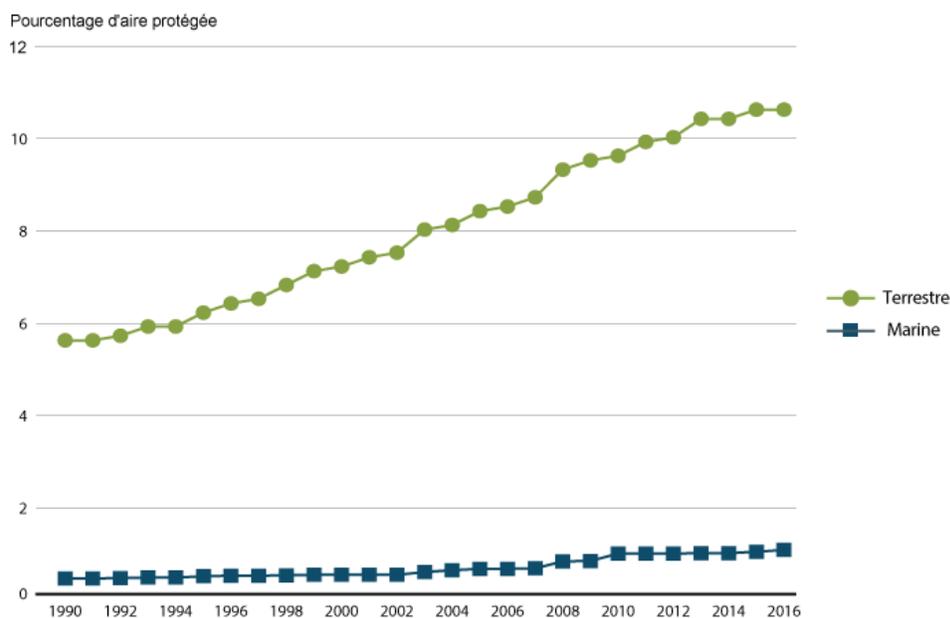
## Indicateurs sur les Aires protégées au Canada

Les aires protégées sont des terres et des eaux dont l'utilisation est restreinte pour la conservation de la nature.<sup>1</sup> La protection n'empêche pas toujours l'utilisation de ces aires, y compris certaines activités industrielles et la récolte de ressources biologiques. La conservation de la nature doit cependant constituer l'objectif primordial.

### Aperçu des résultats

- En date de fin 2016,
  - 10,5 % (1,05 million de kilomètres carrés [km<sup>2</sup>]) du territoire terrestre (terres et eaux douces) du Canada et 0,96 % (55 000 de km<sup>2</sup>) de son territoire marin ont été reconnus comme étant protégés.
  - le [gouvernement fédéral](#) avait protégé un total de 514 000 km<sup>2</sup>, une légère baisse par rapport à 5 ans plus tôt. Cela reflète le transfert de terres à des compétences provinciales et territoriales.<sup>2</sup>
- Au cours des 20 dernières années, la superficie totale protégée a augmenté de près de 70 % et, au cours des 5 dernières années, elle a connu une hausse de 8 %.

Figure 1. Tendances dans la proportion de superficie protégée, Canada, 1990 à 2016



<sup>1</sup> La protection n'est pas le seul moyen de conserver les habitats. Certaines fermetures de zones de pêche ont été identifiées comme étant d'[autres mesures efficaces de conservation par zone](#).

<sup>2</sup> Une superficie de 9 102 km<sup>2</sup> de terres auparavant protégées par le programme de pâturages communautaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a été retournée sous gestion provinciale. La partie du Thelon Wildlife Sanctuary qui est dans les Territoires du Nord-Ouest (21 270 km<sup>2</sup>), laquelle était protégée par Affaires autochtones et du Nord Canada, a été transférée à la compétence territoriale. Malgré que de nouvelles zones aient également été protégées, le transfert des terres s'est tout de même traduit par une diminution nette des aires protégées par le gouvernement fédéral de 1 366 km<sup>2</sup> de 2011 à 2016.

### [Données pour la Figure 1](#)

**Remarque :** Les aires terrestres incluent les terres et l'eau douce. Pour les aires protégées pour lesquelles la date de création n'est pas connue, il est présumé que celles-ci ont été protégées avant 1990. Seules les aires reconnues comme étant protégées selon les normes internationales sont incluses.

**Source :** Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données du Québec ont été utilisées avec la permission de la province. Les données sont à jour au 31 décembre 2016.

Bien que la répartition et la taille de chacune des aires protégées soient très variables à travers le Canada, la superficie totale est proche de la taille de l'Ontario. Les aires protégées les plus vastes ont tendance à être situées dans le Nord du Canada, où l'agriculture, la colonisation, les réseaux routiers et autres utilisations des terres couvrent une plus petite superficie.

**Figure 2. Aires protégées, Canada, 2016**



Explorez les données avec la [carte interactive](#)

Comment [E1]: Lien à ajouter

**Source :** Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données sont à jour au 31 décembre 2016.

Les aires protégées bien gérées constituent une façon de conserver les espèces et leurs habitats pour les générations présentes et futures. À l'échelle internationale, les pays se sont entendus pour conserver au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines d'ici 2020. Le Canada s'est engagé à travailler à atteindre cet objectif.

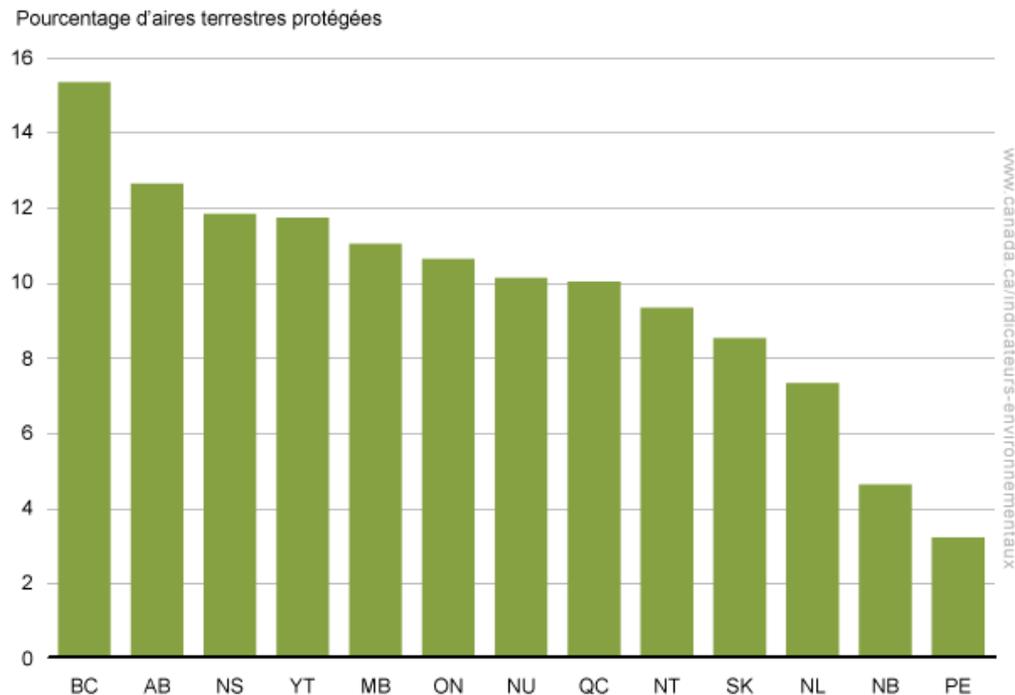
Des lois ou des accords limitent l'intensité et le type d'activité humaine permis sur les terres et les eaux protégées. Une zone peut être protégée parce qu'elle est représentative d'un élément du paysage terrestre ou marin canadien, tel que la forêt boréale ou une plate-forme continentale, ou pour conserver des espèces sauvages en péril, des habitats fauniques, ou des secteurs uniques ou vulnérables sur le plan écologique.

## Aires protégées terrestres, par province et territoire

### Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre (terres et eaux douces) protégée varie selon la province ou le territoire, se situant entre 3,2 % à l'Île-du-Prince-Édouard et 15,3 % en Colombie-Britannique

**Figure 3. Pourcentage total de la superficie terrestre protégée par province et territoire, Canada, 2016**



[Données pour la Figure 3](#)

**Remarque :** Les aires incluent les terres et l'eau douce, mais ne comprennent pas les aires marines. Les provinces et les territoires ne font pas tous rapport des aires protégées qui sont des propriétés privées.

**Source :** Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données sont à jour au 31 décembre 2016.

La Colombie-Britannique a protégé 15,3 % de ses zones terrestres et l'Alberta a protégé 12,6 % de son territoire. Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont protégé moins de 8 % de leur territoire. Les provinces et territoires restants ont protégé entre 9 % et 12 % de leur territoire.

Chaque province a réservé des zones aux fins de conservation et le degré de progrès vers l'atteinte des objectifs de protection varie d'une administration à l'autre. La superficie protégée par la Nouvelle-Écosse s'est accrue rapidement au cours des dernières années grâce aux efforts consacrés par la province pour atteindre son objectif, qui était de protéger 12 % du territoire de la province avant 2015.

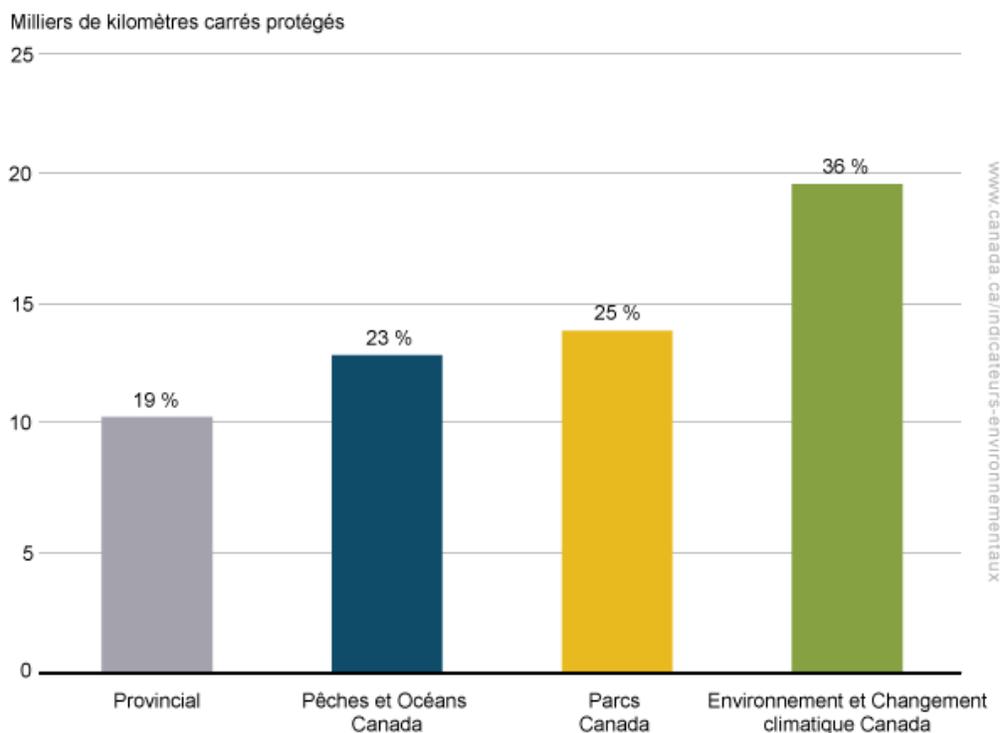
## Aires marines protégées, par autorité compétente

Les aires marines protégées sont un outil de gestion clé qui contribue à améliorer la santé, l'intégrité et la productivité de nos écosystèmes marins.

### Aperçu des résultats

- Environnement et Changement climatique Canada gère deux types d'aires protégées : les [réserves nationales de faune](#) et les [refuges d'oiseaux migrateurs](#). En 2016, il protégeait la plus grande proportion des aires marines protégées du Canada.
  - le Refuge d'oiseaux migrateurs du golfe Reine-Maud, couvrant plus de 6 500 kilomètres carrés (km<sup>2</sup>) d'habitat marin, est la plus grande aire marine protégée au Canada en date de décembre 2016.
- La superficie d'aires marines protégées a augmenté de plus de 2 300 km<sup>2</sup> en 2016 : la plus grande partie de cette superficie a été protégée par Pêches et Océans Canada, qui a créé la zone marine d'[Anquniagvia niqiqyuam](#) en 2016, en collaboration avec les Inuvialuit.

Figure 4. Aires marines protégées par autorité compétente, Canada, 2016



[Données pour la Figure 4](#)

**Remarque** : Les pourcentages présentés au-dessus des colonnes du graphique représentent la superficie géographique protégée par chaque autorité compétente. La somme des pourcentages est supérieure à 100 en raison du chevauchement entre les autorités compétentes.

**Source** : Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données sont à jour au 31 décembre 2016.

Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont des mandats spécifiques mais complémentaires en ce qui concerne l'établissement d'aires protégées marines :

- les [zones de protection marine établies en vertu de la Loi sur les océans](#) (Pêches et Océans Canada) sont établies pour protéger et conserver espèces marines et leurs habitats, y compris les espèces pêchées, en voie de disparition ou menacées, les habitats uniques et les zones de forte productivité biologique ou de grande biodiversité.
- les [aires marines nationales de conservation](#) (Parcs Canada) sont mises en place pour protéger et conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel marin du Canada pour permettre au public de connaître et d'apprécier ce patrimoine.
- les [réserves marines de faune](#) (Environnement et Changement climatique Canada) sont créées pour protéger et conserver des habitats de diverses espèces sauvages, y compris les oiseaux migrateurs et les espèces menacées.

Ces départements contribuent au [réseau d'aires marines protégées \(AMP\)](#) qui a comme objectif d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, des fonctions écosystémiques et des caractéristiques naturelles particulières du milieu marin.

Ces différentes autorités compétentes<sup>3</sup> protègent les aires à des fins différentes et contrôlent la quantité d'activité humaine (telle que le transport, la pêche ou les activités de loisirs) qui est permise.

Les efforts de conservation marine comprennent une grande variété d'activités de gestion et d'intendance. Par exemple, on peut citer les fermetures de zones de pêche afin de protéger les écosystèmes vulnérables, le soutien au rétablissement d'espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des espèces envahissantes aquatiques et le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

---

<sup>3</sup> [Le rôle du gouvernement canadien dans le secteur des océans; Le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans.](#)

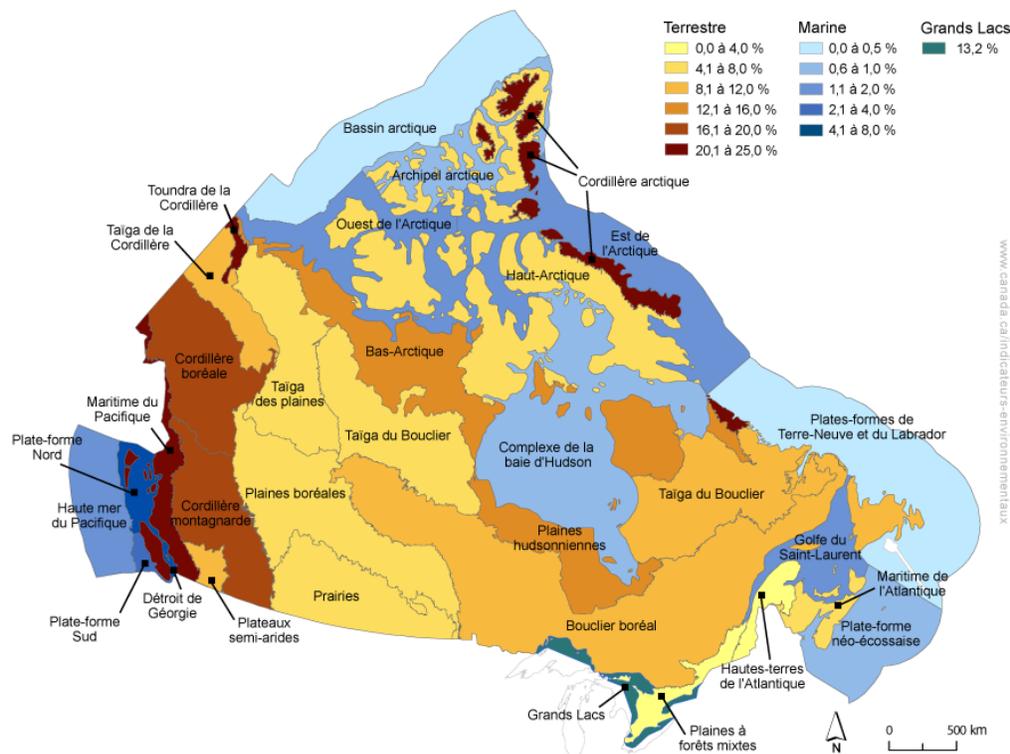
## Aires protégées, par région écologique

Les écozones sont des régions possédant des traits écologiques distincts ou caractéristiques, tels que le climat et la végétation.

### Aperçu des résultats

- Plus de 20 % de la superficie terrestres de 3 écozones, soient la Toundra de la Cordillère, la Maritime du Pacifique et la Cordillère arctique est protégée
- La Plate-forme Nord, dans l'océan Pacifique, est l'écozone marine<sup>4</sup> ayant la plus grande proportion protégée (7 %)
- 13 % de la superficie des Grands Lacs située au Canada est protégée

Figure 5. Pourcentage des écozones protégées, Canada, 2016



[Données pour la Figure 5](#)

**Source :** Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données sont à jour au 31 décembre 2016. Pour les écozones, Conseil canadien des aires écologiques (2014) [Écozones du Canada V5b](#).

<sup>4</sup> Les écozones marines sont issues des biorégions marines, qui ont été délimitées après un processus consultatif scientifique à l'échelle nationale qui tenait compte des similitudes océanographiques et bathymétriques. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter Pêches et Océans Canada (2009) [Secrétariat canadien de consultation scientifique – Avis scientifique 2009/056](#) et Gouvernement du Canada (2011) [Cadre national pour le réseau d'aires marines protégées du Canada](#). Les écozones diffèrent légèrement des biorégions.

Les écozones terrestres ayant un haut niveau d'urbanisation et de développement, ou qui sont largement utilisées à des fins agricoles, ont tendance à avoir de petites proportions d'aires protégées. Par exemple, seulement 1,8 % de la superficie des Plaines à forêts mixtes, situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent, et 6 % des Prairies sont protégées.

En contraste, les écozones terrestres avec une grande proportion de superficie protégée ont tendance à être des zones éloignées ou à valeur récréative élevée. Par exemple, 17 % ou plus de la superficie des écozones situées dans la Cordillère de l'Ouest est protégée.

Une tradition de protection n'a pas été instaurée depuis aussi longtemps pour les zones marines. À l'exception de la Plate-forme Nord au large des côtes de la Colombie-Britannique, la proportion des aires marines protégées se situe entre 0,02 % et 4,8 %.

Chaque écozone est unique et la protection suppose l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les défis liés à la mise en place des aires protégées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture, les activités industrielles ou les lieux d'habitation, et la protection peut être limitée par l'étendue des aires écologiquement intactes comprises dans l'écozone.

## À propos des indicateurs

### Que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires protégées au Canada présentent la quantité et la proportion des aires protégées terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui ont été reconnues en vertu de la définition internationale d'une aire protégée qui est : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». <sup>5</sup> L'accès aux terres et/ou à l'eau, leur utilisation et les activités menées à l'intérieur de l'aire protégée sont légalement restreints, principalement dans le but de conserver la biodiversité, indépendamment de la désignation de propriété qui lui a été donnée (par exemple, parc, aire de conservation ou réserve faunique).

### Pourquoi ces indicateurs sont importants

L'étendue de l'aire qui est protégée est une mesure de la réponse apportée par l'humain à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. Plus l'étendue des aires protégées au Canada augmente, plus le nombre de terres et d'étendues d'eau échappant aux pressions directes exercées par l'activité humaine augmente, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques et des maladies, et l'amélioration de la santé humaine.

De nombreux pays placent les aires protégées au cœur de leurs programmes pour préserver la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. Les parties à la [Convention sur la diversité biologique](#), dont le Canada, ont établi l'objectif ambitieux de conserver au moins 17 % des aires terrestres et d'eaux intérieures, et 10 % des aires marines d'ici 2020. <sup>6</sup> Il s'agit de l'un des 20 objectifs collectivement appelés les objectifs d'Aichi, mis en place en octobre 2010.

---

<sup>5</sup> Dudley N (éditeur) (2008) [Guidelines for applying protected area management categories](#) (en anglais seulement). Stolton S, Shadie P et Dudley N (2013) [Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types](#) (volume combiné, en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2. Consulté le 18 février 2016.

<sup>6</sup> L'objectif 11 d'Aichi énonce que : « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines, en particulier les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services écosystémiques, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées

Les aires protégées contribuent également aux [Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#), plus particulièrement la cible 14.5 « D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles » et la cible 15.1 « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

L'indicateur principal permet de mesurer le progrès réalisé vers l'atteinte de deux objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) :

- D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone
- D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont protégées, grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation par zone

Il contribue aussi à faire état des résultats obtenus par rapport à l'Objectif 1 des [Buts et objectifs canadiens pour la diversité d'ici 2020](#) : « D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies ».

Le gouvernement du Canada s'est également donné comme objectif provisoire de conserver 5 % des zones marines et côtières avant 2017.

### Quels sont les indicateurs connexes

L'indicateur sur l'[Intégrité écologique des parcs nationaux](#) résume l'état des parcs nationaux, un élément important des aires protégées canadiennes.

L'indicateur sur les [Tendances mondiales des aires protégées](#) compare les aires protégées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.



#### Côtes et océans sains

Cet indicateur permet de mesurer le progrès réalisé vers l'atteinte de l'objectif à long terme suivant de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) : les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs.



#### Terres et forêts gérées de manière durable

Cet indicateur permet de mesurer le progrès réalisé vers l'atteinte des objectifs à long terme suivants de la [Stratégie fédérale de développement durable 2016–2019](#) : les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers services écosystémiques pour les générations à venir.

---

efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».

## Sources des données et méthodes

### Quelles sont les sources de données

Les données sur les aires protégées sont fournies par le [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#), produit en collaboration par le [Conseil canadien des aires écologiques](#) et par Environnement et Changement climatique Canada. Les données ont été obtenues des autorités compétentes fédérales, provinciales et territoriales, lesquelles constituent les sources de données officielles.

#### Complément d'information

##### Sources des données

###### Aires protégées

Le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation du Conseil canadien des aires écologiques contient des données consolidées provenant de toutes les autorités compétentes responsables des aires protégées au Canada. Données à jour au 31 décembre 2016.

###### Autorités compétentes

- Pour le Canada (sauf le Québec) : Ressources naturelles Canada (2005) Centre canadien de télédétection, [Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire](#)
- Pour le Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Pour le territoire marin canadien : Pêches et Océans Canada (2013) Analyse ministérielle basée sur l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives

###### Frontières nationales

Ressources naturelles Canada (2009) [Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives](#).

###### Écozones

Conseil canadien des aires écologiques (2014) [Écozones du Canada](#) V5b (en anglais seulement).

##### Description des données

Les données sur les aires protégées sont conservées dans le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation. Chaque année, les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables présentent des données géospatiales et complémentaires pour les aires protégées sous leur contrôle administratif. Les données sur les aires relevant d'organisations autochtones ou non gouvernementales, telles que Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, sont incluses lorsqu'une autorité compétente a reconnu et classé ces aires protégées.

Les parcs nationaux et provinciaux, les aires marines nationales de conservation, les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves fauniques constituent des exemples d'aires protégées. Les aires protégées fédérales, provinciales et territoriales sont incluses dans ces indicateurs, de même que certaines aires protégées par des organismes environnementaux non gouvernementaux et des collectivités autochtones et locales. L'information disponible pour les zones de conservation privées, telles que les terres protégées par des fiducies foncières ou les terres qui demeurent privées, mais qui sont conservées par des servitudes ou des ententes similaires, est seulement partielle.

Des travaux sont en cours pour saisir et intégrer les données sur d'autres aires protégées privées et sur des aires conservées par d'autres moyens que la protection officielle. Une définition en bonne et due forme des « autres mesures de conservation efficaces par zone » comprises dans les objectifs fixés pour les aires protégées n'a pas été établie et elles ne sont pas incluses dans les indicateurs.

Les données comprennent les renseignements suivants sur chaque aire protégée :

- nom de l'aire protégée
- emplacement géospatial
- limites
- superficie officielle en hectares
- biome (terrestre/marin)
- classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature
- autorité compétente responsable de sa gestion
- date de protection

Si les mêmes renseignements sur les attributs ne s'appliquent pas à une aire protégée en entier, celle-ci est divisée en plusieurs zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie sera considérée comme plusieurs zones, lesquelles auront leurs propres dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les portions d'eau douce sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires protégées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

## Comment ces indicateurs sont calculés

La superficie protégée est estimée par le biais d'une analyse géographique basée sur les limites établies des aires protégées. Une correction est apportée pour tenir compte des chevauchements.

### Complément d'information

#### Aires protégées au Canada

La base de données sur les aires protégées (Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation) contient des informations sur la date de protection de chaque zone. Pour certaines zones, elle contient également une date de retrait de la liste. Pour estimer la tendance des aires terrestres protégées au fil du temps :

1. tous les polygones représentant des aires terrestres qui étaient protégées en 1990 ou avant ont été sélectionnés dans la base de données
2. les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un seul polygone (éliminant les chevauchements) et l'aire résultante a été calculée
3. ce procédé a été répété pour chaque année suivante (les zones retirées de la liste ont été exclues de l'analyse à partir de l'année où elles ont été retirées de la liste)
4. les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin de déterminer la proportion protégée

Pour estimer la tendance relative aux aires marines protégées, un procédé similaire a été suivi en sélectionnant les polygones marins à chaque étape.

Les polygones dont la date de protection est inconnue représentent moins de 1 % de la superficie protégée totale et ont été traités comme ayant été protégés avant 1990.

Les aires protégées sous chaque autorité compétente fédérale ont été calculées en sélectionnant les polygones terrestres ou marins protégés par une autorité compétente donnée et en fusionnant les polygones pour en estimer la superficie. La superficie totale protégée par les autorités compétentes fédérales a été calculée en combinant les polygones terrestres ou marins de toutes les autorités compétentes pour en calculer la superficie.

Les taux de changement ont été calculés en divisant la différence de superficie (c'est-à-dire la différence d'une année donnée par rapport à l'année précédente) par la superficie totale protégée de l'année précédente.

#### **Aires protégées, par province et territoire**

La base de données des aires protégées comprend des informations sur la province ou le territoire où se situe l'aire protégée. Pour chaque province et chaque territoire, les polygones terrestres ont été combinés en un seul polygone, dont la superficie a été calculée suivant une méthodologie similaire à celle utilisée pour faire état des tendances dans l'indicateur national.

#### **Aires marines protégées, par autorité compétente**

La base de données des aires protégées comprend des informations sur l'autorité compétente responsable de chacune des aires protégées. Comme pour l'indicateur national, pour chaque autorité compétente, les polygones marins ont été combinés en un seul polygone pour en calculer la superficie totale.

#### **Aires protégées, par région écologique**

La base de données des aires protégées ne contient aucun renseignement sur les régions écologiques. Pour produire une estimation du territoire protégé à l'intérieur de chaque écozone, une analyse géospatiale a été effectuée. Les limites des écozones nationales sont plus générales que celles des aires protégées locales, ce qui pourrait influencer les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les aires protégées marines et terrestres ont été traitées séparément.

Les polygones des aires marines protégées qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres protégées qui se trouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche :

1. Une couche intermédiaire de données contenant les frontières générales des écozones a été développée. Les limites des écozones marines ont été copiées à partir de la couverture de l'écozone nationale et les polygones ont été étendus pour inclure les régions terrestres adjacentes.
2. Les polygones des aires marines protégées ont été sélectionnés à partir de la couche des aires protégées.
3. La couche intermédiaire et les polygones des aires marines protégées ont été combinés en une seule couche (les aires marines protégées qui chevauchent plusieurs écozones ont été divisées selon les limites de ces écozones).
4. Les polygones des aires protégées ont été sélectionnés à partir de la couche combinée et la superficie a été calculée pour chaque écozone générale en appliquant une correction pour tenir compte des chevauchements .
5. Le processus a été répété pour les aires terrestres protégées.
6. Pour certaines écozones terrestres, le processus a créé plus d'un polygone à plusieurs parties : leurs zones ont été regroupées lors d'une étape finale pour estimer la superficie protégée au sein de chaque écozone terrestre.

La superficie totale de chaque écozone a été calculée à partir de ses limites géospatiales, suivant la projection conique équivalente d'Albers, la même que celle utilisée dans le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation. La superficie de l'écozone des

plateaux de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire terrestre de Saint-Pierre et Miquelon. La superficie totale protégée par écozone a été divisée par la superficie totale de l'écozone pour obtenir le pourcentage de superficie protégée.

### **Quels sont les changements récents**

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour. En 2015, des modifications apportées à la base de données ont permis pour la première fois d'intégrer les informations liées au retrait d'aires protégées et au transfert d'aires entre diverses autorités compétentes. Ces informations ne sont pas encore entièrement intégrées à la base de données.

La gestion des aires relevant auparavant du Programme de pâturages communautaires (Agriculture et Agroalimentaire Canada) a été transférée aux provinces ou à d'autres autorités compétentes. De même, la partie du refuge faunique de Thelon (Thelon Wildlife Sanctuary) qui se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest a été transférée à la compétence territoriale.

### **Quelles sont les mises en garde et les limites**

Les comparaisons avec les rapports précédents devraient être effectuées avec prudence, puisque la qualité et l'exhaustivité des données continuent de s'améliorer. Certaines aires pourraient être conservées par d'autres moyens que la protection officielle. D'autres mesures de conservation efficaces par zone contribuent à l'objectif canadien, mais ne sont pas encore prises en compte par les indicateurs.

#### **Complément d'information**

La superficie calculée en utilisant les limites des polygones peut différer de la superficie protégée légalement.

Les autorités compétentes sont responsables de l'exactitude et de l'exhaustivité des sources de données. Le Conseil canadien des aires écologiques établit des normes et fournit des lignes directrices en matière de données, notamment un manuel des procédures. Néanmoins, certaines différences entre les diverses autorités compétentes sont attendues.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées (qui sont « déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la base de données.

Les limites complexes telles que les côtes et les régions écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les écozones n'ont pas de limites nettes. En raison de l'incertitude liée à ces limites, les résultats devraient être considérés comme des estimations plutôt que comme des mesures précises. Le décalage entre les aires protégées, cartographiées de manière très détaillée, et les schèmes géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison de l'incertitude de mesure inhérente à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires protégées terrestres et marines; aucune correction n'a été apportée pour ceux-ci.

Les écozones font partie d'un schème environnemental et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté.

Le Conseil canadien des aires écologiques fournit un [résumé](#) qui diffère légèrement des résultats présentés ici. Le conseil utilise la somme des superficies officielles des aires individuelles protégées et ne tient pas compte des chevauchements, sauf pour ce qui est de la superficie nationale totale. Il utilise aussi des aires de référence de plusieurs sources ; les indicateurs sur les aires protégées présentés ici utilisent les étendues territoriales officielles de l'Atlas du Canada (exception faite du Québec) et une estimation du territoire marin basée sur le système d'information géographique. Lorsqu'on compare ces résultats, il faut être très

prudent et noter les différences relatives aux dates de production des données sous-jacentes et aux méthodes d'analyse utilisées.

La protection est une désignation et les indicateurs ne fournissent pas d'informations sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire protégée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité qu'elle contient.

## Ressources

### Références

Conseil canadien des aires écologiques (CCAÉ) Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) 2008. Article périodique du CCAE no 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ont. 66 p.

Pêches et Océans Canada (2009) [Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes](#). Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056. Consulté le 27 février 2017.

Stolton S, Shadie P et Dudley N (2013) [Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types](#) (volume combine) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2 (en anglais seulement). Consulté le 27 février 2017.

### Renseignements connexes

- [Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020](#)
- [Conseil canadien des aires écologiques](#)
- [Convention sur la diversité biologique](#)  
Explorez les données avec la [carte interactive](#)
- [Intégrité écologique des parcs nationaux](#)
- [ProtectedPlanet.net](#) (en anglais seulement)

## Annexes

### Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Tendances dans la proportion de superficie protégée, Canada, 1990 à 2016

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégé	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégé
1990	547 905	5,5	19 743	0,34
1991	548 408	5,5	19 762	0,34
1992	563 734	5,6	20 186	0,35
1993	578 384	5,8	20 427	0,36
1994	581 889	5,8	20 432	0,36
1995	613 544	6,1	22 199	0,39
1996	631 155	6,3	23 061	0,40
1997	643 115	6,4	23 082	0,40
1998	673 511	6,7	23 825	0,41
1999	696 351	7,0	24 058	0,42
2000	706 109	7,1	24 158	0,42
2001	728 809	7,3	24 189	0,42
2002	736 932	7,4	24 392	0,42
2003	793 448	7,9	27 593	0,48
2004	803 141	8,0	29 991	0,52
2005	829 759	8,3	31 410	0,55
2006	836 440	8,4	31 770	0,55
2007	862 792	8,6	31 963	0,56
2008	914 282	9,2	40 841	0,71
2009	942 670	9,4	41 396	0,72
2010	950 203	9,5	50 583	0,88

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégé	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégé
2011	974 631	9,8	50 671	0,88
2012	991 169	9,9	50 673	0,88
2013	1 024 930	10,3	51 321	0,89
2014	1 026 906	10,3	51 321	0,89
2015	1 049 942	10,5	52 667	0,92
2016	1 052 642	10,5	55 025	0,96

**Remarque :** Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 km<sup>2</sup> et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km<sup>2</sup>. Les chevauchements entre les aires protégées ont été corrigés.

**Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Pourcentage total de la superficie terrestre protégée par province et territoire, Canada, 2016**

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé
Colombie-Britannique	944 735	144 858	15,3
Alberta	661 848	83 140	12,6
Nouvelle-Écosse	55 284	6 513	11,8
Yukon	482 443	56 334	11,7
Manitoba	647 797	71 139	11,0
Ontario	1 076 395	114 470	10,6
Nunavut	2 093 190	211 299	10,1
Québec	1 512 418	150 588	10,0
Territoire du Nord-Ouest	1 346 106	125 657	9,3
Saskatchewan	651 036	55 654	8,5
Terre-Neuve-et-Labrador	405 212	29 472	7,3
Nouveau-Brunswick	72 908	3 378	4,6
Île-du-Prince-Édouard	5 660	180	3,2

**Remarque :** Les superficies terrestres incluent les aires terrestres et d'eau douce.

**Tableau A.3. Données pour la Figure 3. Aires marines protégées par autorité compétente, Canada, 2016**

<b>Autorité compétente</b>	<b>Superficie marine protégée (kilomètres carrés)</b>	<b>Pourcentage de la totalité des aires protégées</b>
Sous-total provincial	10 277	18,7
Québec	5 377	–
Colombie-Britannique	4 650	–
Provinces de l'Atlantique	170	–
Manitoba	80	–
Pêches et Océans Canada	12 751	23,2
Parcs Canada	13 723	24,9
Environnement et Changement climatique Canada	19 616	35,6
<b>Correction pour les chevauchements entre autorités compétentes</b>	<b>-1 342</b>	<b>–</b>
<b>Grand total</b>	<b>55 025</b>	<b>–</b>

**Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Pourcentage des écozones protégées, Canada, 2016**

<b>Étiquette sur la carte</b>	<b>Nom de l'écozone</b>	<b>Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)</b>	<b>Superficie protégée (kilomètres carrés)</b>	<b>Pourcentage de la région protégée</b>
T01	Cordillère arctique	233 618	53 698	23,0
T02	Haut-Arctique	1 481 480	105 596	7,1
T03	Bas-Arctique	957 139	152 829	16,0
T04	Taïga des plaines	554 014	38 160	6,9
T05	Taïga du Bouclier	1 322 786	105 916	8,0
T06	Bouclier boréal	1 897 362	179 379	9,5
T07	Maritime de l'Atlantique	110 590	8 868	8,0

Étiquette sur la carte	Nom de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée
T08	Plaines à forêts mixtes	116 206	2 102	1,8
T09	Plaines boréales	779 471	59 004	7,6
T10	Prairies	465 990	27 394	5,9
T11	Cordillère montagnarde	437 761	80 125	18,3
T12	Maritime du Pacifique	216 942	52 371	24,1
T13	Cordillère boréale	557 937	96 582	17,3
T14	Taïga de la Cordillère	231 161	19 034	8,2
T15	Plaines hudsoniennes	350 693	43 758	12,5
T16	Toundra de la Cordillère	28 980	7 134	24,6
T17	Hautes-terres de l'Atlantique	93 017	3 689	4,0
T18	Plateaux semi-arides	56 434	5 266	9,3
M01	Détroit de Géorgie	8 969	426	4,8
M02	Plate-forme Sud	28 158	785	2,8
M03	Haute mer du Pacifique	315 724	6 200	2,0
M04	Plate-forme Nord	101 663	7 141	7,0
M05	Bassin arctique	752 053	165	0,02
M06	Ouest de l'Arctique	539 807	12 060	2,2
M07	Archipel arctique	268 792	3 445	1,3
M08	Est de l'Arctique	782 636	8 629	1,1

Étiquette sur la carte	Nom de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée
M09	Complexe de la baie d'Hudson	1 244 670	8 700	0,70
M10	Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	1 041 588	215	0,02
M11	Plate-forme néo-écossaise	416 296	2 399	0,58
M12	Golfe du Saint-Laurent	246 648	4 854	2,0
M13	Grands Lacs	88 250	11 672	13,2

**Remarque :** Les écozones sont numérotées et codées avec un « T » pour les régions terrestres et un « M » pour les régions marines.

## Annexe B. Tableau de données pour le lien présenté dans ce document

Tableau B.1. Données pour Aire protégée par autorité compétente fédérale, Canada, 2016

Autorité compétente	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Total (kilomètres carrés)
Parcs Canada	338 964	13 723	352 687
Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune	104 854	19 616	124 469
Affaires autochtones et du Nord Canada	34 945	0	34 945
Pêches et Océans Canada	0	12 751	12 751
Commission de la capitale nationale	462	0	462
<b>Correction pour les chevauchements entre autorités compétentes</b>	<b>-10 868</b>	<b>-42</b>	<b>-10 910</b>
<b>Grand total</b>	<b>468 357</b>	<b>46 047</b>	<b>514 404</b>

**Remarque** : Les aires terrestres incluent les terres et les étendues d'eau douce. Les données du tableau représentent la superficie totale protégée par chaque autorité compétente fédérale, en prenant en compte les chevauchements qui peuvent exister. Cette correction est effectuée pour éviter de compter deux fois les zones qui bénéficient de plus d'un mécanisme de protection. Aucune correction n'a été faite pour le chevauchement entre les polygones terrestres et marins résultant de définitions variables des littoraux ou d'artefacts cartographiques. Les zones sous compétence à la fois fédérale et provinciale sont incluses. Les terres de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (pâturages communautaires) sont retournées sous contrôle provincial et ne sont plus considérées comme protégées par un ministère fédéral.

**Source** : Conseil canadien des aires écologiques (2017) [Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation](#) (SRSAC). Les données sont à jour au 31 décembre 2016.

**[www.ec.gc.ca](http://www.ec.gc.ca)**

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7<sup>ième</sup> étage, Édifice Fontaine

200, boul. Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860

Télécopieur : 819-994-1412

ATS : 819-994-0736

Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)